

CHARTRE DES VA – IVAO France Mise à jour du 24/01/2019

Cette présente charte a pour objectif de fixer les conditions de certification des Compagnies Virtuelles en France.

Elle complète les règles fixées par IVAO HQ, sans les remplacer.

Cette charte s'applique :

- Aux VA actuellement certifiées en division France
- Aux VA demandant une certification en division France

1) La Compagnie aérienne

a. Le président

Le Président, responsable de la VA :

- Est **le seul interlocuteur** avec IVAO et la Division France
- Doit avoir au moins **18 ans** et être **membre de la division France**
- Doit être titulaire, au moment du dépôt du dossier de certification, du grade **PP** (Private Pilot) **ou du grade ADC** (AeroDrome Controller).
- Ne doit **pas avoir eu de suspension sur le réseau IVAO au cours des 6 derniers mois** précédant le dépôt du dossier de certification.

b. Le site

Le site doit être **actif et en service**. Il doit être rédigé **en français**. Une traduction en anglais des pages les plus importantes (notamment les pages d'accueil, du règlement et de présentation de la compagnie) est vivement recommandée.

Les pages suivantes doivent être accessibles au public, sans nécessité de log-in :

- **Règlement de la compagnie**
- **Présentation de l'organigramme**
- **Liste des pilotes actifs sur IVAO** (avec leur VID)

Une fois la certification obtenue, le site devra comporter le logo « **VA certifiée** » en page d'accueil.

c. Activité

La compagnie doit comporter un **minimum de 10 pilotes actifs** sur le réseau IVAO pour obtenir et maintenir la certification IVAO. Un compte actif correspond au minimum à une connexion tous les 3 mois.

Les autres critères d'activité sont fixés par IVAO au niveau HQ.

La division attend, notamment de la part des VA certifiées, une participation aux events et aux activités de training de la division.

2) IVAO France

IVAO France met à disposition des VA certifiées un support pour l'organisation des événements et la communication.

De manière générale, IVAO apporte un réseau gratuit, un utilitaire de gestion de VA, la possibilité d'insérer les MTL* de la compagnie ainsi qu'une publicité sur le site IVAO France.

Le département FO de la division France reste **l'interlocuteur unique** des VA certifiées.

*sous réserve des disponibilités du département Software Development en charge de la distribution des MTLs